



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CA/163

Le 28 août 2006

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux
Membres du Secteur des radiocommunications et Associés**

Objet: Célébrations à l'occasion des 100 ans du Règlement des radiocommunications de l'UIT (1906-2006) - Genève, 30 octobre 2006

1 J'ai l'honneur de vous inviter à participer aux célébrations du 100ème anniversaire du Règlement des radiocommunications de l'UIT, qui se dérouleront le 30 octobre 2006.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour inviter le personnel retraité du Bureau des radiocommunications, de l'ex-CCIR et de l'ex-IFRB, dont les efforts et les années de service ont largement contribué aux 100 ans d'histoire du Règlement des radiocommunications.

Compte tenu de l'importance que revêt cet anniversaire dans le contexte du développement de radiocommunications harmonisées à l'échelle internationale, la participation de représentants des Etats Membres de l'UIT est vivement encouragée et plus que bienvenue.

2 La cérémonie officielle, qui fera partie intégrante de l'ouverture du Séminaire biennal du Bureau des radiocommunications, se déroulera dans la matinée du 30 octobre 2006 et débutera à 9 h 30 dans la Salle 1 du CICG (Centre international de conférences de Genève), en Suisse. Elle sera retransmise sur le site du Centenaire à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/information/promotion/100-years/index.html>.

3 Le projet de programme de la cérémonie du centenaire du Règlement des radiocommunications figure dans l'**Annexe 1** et le programme complet sera posté sur le site web.

4 Une résumé succinct des 100 ans d'histoire du Règlement des radiocommunications de l'UIT (1906-2006) figure dans l'**Annexe 2**.

5 Veuillez noter que l'enregistrement des participants se fera uniquement par l'entrée Montbrillant du siège de l'UIT. Les participants inscrits au Séminaire biennal du Bureau des radiocommunications seront automatiquement inscrits à la cérémonie du Centenaire du Règlement des radiocommunications de l'UIT. L'enregistrement débutera à 8 h 30 le jour même. Le formulaire de participation est contenu dans l'**Annexe 3**.

6 Les frais de voyage et d'hôtel à Genève pour les participants sont à la charge de l'administration/organisation concernée. Un certain nombre d'hôtels à Genève et dans les environs ont accepté de pratiquer des prix préférentiels pour les délégués participant aux conférences et réunions de l'UIT. La liste de ces hôtels, ainsi que la procédure à suivre pour les réservations, sont disponibles sur le site web de l'UIT <http://www.itu.int/travel/index-fr.html>. Les réservations doivent être faites nommément par les délégués eux-mêmes, sans passer par une agence de voyages ou une compagnie aérienne. Les réservations devraient être envoyées par la poste ou par télécopie directement à l'hôtel au moyen du formulaire ci-joint (**Annexe 4**).

7 Le Bureau reste à votre entière disposition pour tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin à propos des questions traitées dans la présente Circulaire administrative (contact au Bureau des radiocommunications: Mme Grace De Angelis-Petrin, téléphone: +41 22 730 5810, e-mail: brpromo@itu.int).

V. Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 4

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Pour information et aux fins de participation

- Personnel retraité du Bureau des radiocommunications (BR), de l'ex-CCIR et de l'ex-IFRB

Annexe 1

Célébrations en l'honneur du 100ème anniversaire du Règlement des radiocommunications (1906-2006)

- **DATE:**
30 octobre 2006, immédiatement avant l'ouverture du Séminaire biennal du Bureau des radiocommunications.
- **LIEU:**
CICG, Genève, Salle 1
- **PROJET DE PROGRAMME:**
9 h 30 – Début de la cérémonie

Intervenants:

Ouverture

M. Roberto Blois, Vice-Secrétaire général de l'UIT

M. Valery Timofeev, Directeur du Bureau des radiocommunications de l'UIT

Invités

Clôture

11 heures – **Pause café**

11 h 30 – Ouverture du Séminaire biennal du Bureau des radiocommunications

12 h 30 – Réception/cocktail

Annexe 2



LES 100 ANS DU RÈGLEMENT DES RADIOCOMMUNICATIONS (1906 – 2006)

En **1906**, la première **Conférence radiotélégraphique internationale** a rassemblé à Berlin 29 Etats maritimes venus signer la «Convention radiotélégraphique internationale», établissant le principe de l'obligation de communication entre les navires en mer et la terre ferme. L'Annexe de cette Convention contenait les premières règles régissant la télégraphie sans fil. Ces règles, qui ont depuis été développées et révisées par les nombreuses conférences des radiocommunications, sont connues aujourd'hui sous le nom de [Règlement des radiocommunications](#).

Le [Règlement des radiocommunications](#) s'applique aux fréquences comprises entre 9 kHz et 400 GHz. Cet instrument, qui comporte actuellement plus de 1 000 pages, régit l'utilisation et le partage du spectre dans le monde. Dans un monde de plus en plus dominé par le «sans fil», une quarantaine de services radioélectriques se disputent désormais l'attribution de fréquences qui leur apportera la largeur de bande nécessaire pour élargir les prestations offertes ou desservir un nombre croissant d'utilisateurs.

En **2006**, les [Membres de l'UIT](#) ont de bonnes raisons de célébrer le centenaire du Règlement des radiocommunications. En effet, le processus des [Conférences mondiales des radiocommunications \(CMR\)](#) a permis de mettre en place, au moment opportun, des cadres réglementaires internationaux efficaces en vue du déploiement de nouvelles applications et de nouveaux services hertziens évolués, tout en protégeant les intérêts et les droits des utilisateurs des services de radiocommunication existants. Cent ans après **1906**, nous voyons apparaître des solutions technologiques innovantes fondées sur les **transmissions par voie hertzienne** qui posent les jalons d'un **monde sans fil**.

Les radiocommunications sont omniprésentes dans notre vie de tous les jours: *appareils et équipements personnels divers* (téléphones mobiles, montres pilotées par radio, casques de réception radio), *équipements de réseau domotique ou de réseau d'entreprise* (accès au réseau sans fil, connexion sans fil entre un PC et un autre appareil, télécommande), *navigation* (différents systèmes de radiopositionnement), *systèmes intelligents appliqués aux moyens de transport* (télépéage, dispositifs anticollision), *radiodiffusion* (sonore, télévisuelle et de données), *communications d'urgence* (systèmes radioélectriques complets d'alerte aux catastrophes et de secours), *identification d'objets* (micro-étiquettes RFID - identification par radiofréquence) ainsi que d'autres applications plus classiques. Nous assistons actuellement à la généralisation des systèmes mobiles de la troisième génération (3G) qui reposent sur les normes élaborées par l'UIT sous l'appellation "IMT-2000" et à l'adoption de mesures concrètes visant à la mise en œuvre de systèmes de radiodiffusion numérique dans le cadre des règles définies par l'UIT.

Annex 3



Registration Form

100 Year Celebrations of the ITU Radio Regulations (1906-2006)



Geneva, Switzerland
30 October 2006

Mr. Mrs. Ms. Miss:
(family name) (first name)

Accompanied by:
(family name) (first name)

1. REPRESENTATION

Name of Member State:

Name of Sector Member:

Non-member:

Retired staff:

2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company:

Business tel.: Fax:

E-mail: In case of emergency:

3. I am also participating in the Biennial Radiocommunication Seminar:

Yes

No

Date: Signature:

Annex 4

This confirmation form should be sent directly to the hotel of your choice



INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION



Confirmation of the reservation made on to hotel

at ITU preferential tariff

..... single/double room from time of arrival..... to

Name:

First name:

Address:

.....

.....

.....

Tel.: Fax:

Credit card to guarantee this reservation AX/VISA/DINERS/EC

other

No. validity

Date Signature